Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-207-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024

DÉCISION
AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LEADER
7.5 - Subventions

GS/DI/LC/BB/
N°D2024-207

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le 5° de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
Vu *la délibération n°CC2023-224 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 autorisant le Président à signer la Convention LEADER 2023-2027 et instituant le groupe d'action locale de l'Agglo du Pays de Dreux,*
Vu *la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 signée le 21 décembre 2023 entre le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*

Considérant que le programme LEADER 2023-2027 permet le financement au taux de 80% d'un poste de chargée de mission LEADER, sur la base d'un cout forfaitaire horaire de 29,29 €/heure,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux embauche une chargée de mission LEADER depuis le 01er avril 2023,
Considérant le plan de financement des frais salariaux de la chargée de mission pour la période allant du 01er avril 2023 au 31 décembre 2024 suivant :

Plan de financement			
Dépenses (forfait 29,29 €/heure)	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
2023 (9 mois soit 1205 heures)	35 301,77 €	LEADER (80%)	65 896,64 €
2024 (12 mois soit 1607 heures)	47 069,03 €	Autofinancement (20%)	16 474,16 €
Total des dépenses	**82 370,80 €**	**Total des recettes**	**82 370,80 €**

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241106-D2024-207-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024
Notification : 06/11/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire au titre du programme LEADER 2023-2027 pour les frais salariaux du chargé de mission d'animation et de gestion du groupe d'action locale LEADER sur la période 2023-2024 pour un montant de 65 896,64 €.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 06 NOV. 2024

Le Président,



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 06 NOV. 2024